

**ARRÊTÉ N°2022-232-CCOG-RH
PORTANT FIN DE FONCTION
EN QUALITE
DE REGISSEUR DE RECETTES
DE MONSIEUR DADA FELIX**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG),

Vu les articles R1617-1 à R1617-17 du code général des collectivités territoriales relatifs aux régies de recettes, d'avances, d'avances et de recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Vu le décret n°2008-227 du 25 mars 2008 abrogeant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu l'arrêté n° 19/FI/CCOG/2008 constituant la régie de recettes au service de la CCOG

Vu l'arrêté n° 5/FI/CCOG/2009 en date du 19 Janvier 2009 portant nomination de Monsieur DADA Félix en tant que régisseur de la régie de recettes pour la commune de Grand-Santi et nommant monsieur Soucoutou BAYAMATI mandataire suppléant

Vu la délibération n° 2022-101/CCOG-SENV relative à la suppression de la caution des bacs poubelles

ARRÊTE :

ARTICLE 1 - Il est mis fin à la fonction de régisseur de recettes du service environnement de Monsieur DADA Félix à compter du 31 décembre 2022.

ARTICLE 2 – Madame la Directrice générale des Services et Monsieur le Trésorier public sont, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mana, le 27 décembre 2022

La Présidente,



Sophie CHARLES